



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2197

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires - Approbation de la convention d'hébergement des écoliers au service de demi-pension du collège Jean Jaurès pour l'année scolaire 2017-2018**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017**

**Délibération n° 2017-2197**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires - Approbation de la convention d'hébergement des écoliers au service de demi-pension du collège Jean Jaurès pour l'année scolaire 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une augmentation notable du nombre de demi-pensionnaires à l'école élémentaire Antonin-Perrin, la Ville de Villeurbanne ne peut accueillir tous les enfants dans le restaurant de ce groupe scolaire.

À ce jour, le collège Jean Jaurès n'ayant pas atteint sa capacité maximale de demi-pensionnaires, il lui est possible d'accueillir les élèves de l'école élémentaire ainsi que le personnel communal d'encadrement au sein de son restaurant scolaire.

L'amplitude annuelle d'accueil des écoliers correspond à la période de fonctionnement du restaurant du collège. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'ouverture du restaurant scolaire est prévue le 7 septembre 2017 et sa fermeture le 30 juin 2018. Le nombre d'enfants maximum pouvant être accueilli sera de 70 enfants et de 7 adultes accompagnateurs.

Le prix des repas facturé à la Ville de Villeurbanne est fixé à 2,65 € pour les élèves de l'école élémentaire, coût de fabrication du repas hors frais de personnel, la Ville mettant à disposition du collège le personnel nécessaire en renfort de l'équipe du collège. Le tarif est fixé à 4,90 € pour les accompagnateurs et correspond au tarif appliqué aux commensaux.

L'objet de la présente délibération est d'approuver la convention d'hébergement des écoliers au service de demi-pension du collège Jean Jaurès pour l'année scolaire 2017-2018. Cette convention définit les conditions administratives et financières dans lesquelles les élèves et les personnels accompagnants de l'école primaire publique Antonin Perrin de la Ville de Villeurbanne seront accueillis au service de restauration ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les termes de la convention relative à l'accueil au service de restauration du collège Jean Jaurès, des demi-pensionnaires de l'école élémentaire Antonin-Perrin pour l'année scolaire 2017-2018.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**